



Advicenne annonce la mise en ligne de son rapport financier semestriel 2020

Paris, France, le 30 septembre 2020 – 19h00 CEST - Advicenne (Euronext : ADVIC) annonce la mise à disposition de son rapport financier semestriel au 30 juin 2020.

Ce rapport est disponible en version électronique sur le site internet de la société www.advicenne.com dans la rubrique « [Investisseurs / Information financière](#) ».

A propos d'Advicenne

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants en Néphrologie. Notre programme phare fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies du rein, les acidoses tubulaires rénales et la cystinurie. ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de ces deux maladies.

ADV7103 est actuellement en procédure centralisée européenne dans le cadre de la demande d'autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en vue de sa commercialisation dans l'ATRd en Europe.

Advicenne a pour ambition de développer de nouveaux médicaments reposant sur une formulation innovante pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits particulièrement en Néphrologie.

Basée à Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée.

Pour plus d'informations : <https://advicenne.com/>

Contacts :

Advicenne

David Solomon, André Ulmann,
Paul Michalet
+33 (0)4 66 05 54 20

Email : investors@advicenne.com

Communication financière

NewCap
Dusan Oresansky & Emmanuel Huynh
+33 (0)1 44 71 94 92

Relation Presse

NewCap
Nicolas Merigeau
+33 (0)1 44 71 94 98

Email : advicenne@newcap.eu



Déclarations prospectives - Advicenne

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures.

Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 4 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 décembre 2019 sous le numéro D.19-1036. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les informations sur l'utilisation de candidats médicaments éventuellement présentées dans ce communiqué de presse se basent sur les résultats issus de nos études à l'heure de sa publication ; étant précisé qu'un candidat médicament est un produit n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par une Agence de Santé.